

PERSONNEL

Théâtre Antoine Vitez

Création d'un poste d'attaché faisant fonction d'administrateur du théâtre

EXPOSE DES MOTIFS

Le fonctionnement du Théâtre d'Ivry a nécessité l'emploi de personnel technique spécifique ayant une formation appropriée correspondant aux missions particulières exigées par ces métiers.

Par délibérations en date des 23 mars 2000 et 16 décembre 2004, le conseil municipal a approuvé la création de ces postes spécifiques.

Cependant, l'augmentation de la charge de travail administrative, notamment l'instruction des dossiers de demandes de subventions auprès de différents organismes (Conseil Général – DRAC, Centre national des variétés, SACEM ..), l'élaboration des documents budgétaires, le suivi de l'exécution du budget nécessitent de renforcer l'équipe et de créer un poste de catégorie A, attaché, adjoint à la Directrice du Théâtre.

En conséquence, je vous propose la création d'un poste d'attaché à temps complet, ce qui modifie le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOI	Ancien effectif	Nouvel effectif
Attaché territorial à temps complet	76	77

Date d'effet : 1^{er} avril 2007

Incidence financière : 36 000 €

La dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 012.

PERSONNEL

Théâtre Antoine Vitez

Création d'un poste d'attaché faisant fonction d'administrateur du théâtre

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéa 4,

vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

vu les décrets n° 87-1099 et n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifiés portant respectivement statut particulier et échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,

vu sa délibération du 21 décembre 2006 fixant l'effectif des emplois des attachés territoriaux,

considérant que le développement des activités du spectacle vivant notamment avec la création de deux lieux de programmation nécessite l'assistance de cadres expérimentés et compétents en la matière,

considérant qu'il convient de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 37 voix pour et 4 voix contre)

ARTICLE 1 : DECIDE avec effet au 1^{er} avril 2007, la création d'un poste à temps complet d'Attaché Territorial faisant fonction d'administrateur au théâtre Antoine Vitez.

ARTICLE 2 : FIXE conformément au tableau ci-dessous l'effectif de l'emploi considéré :

EMPLOI	Ancien effectif	Nouvel effectif
Attaché territorial	76	77

ARTICLE 3 : DIT que, le cas échéant, en l'absence de candidats fonctionnaires répondant au profil de ce poste d'attaché administrateur au théâtre Antoine Vitez, ce poste pourra être pourvu par un agent non titulaire. Ce dernier devra être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 3 années d'études supérieures après le baccalauréat ou justifier d'une expérience similaire d'au moins 5 années dans le domaine des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : PRECISE que cet agent bénéficiera d'une rémunération mensuelle calculée par rapport à la grille indiciaire des attachés territoriaux revalorisée en fonction des augmentations des traitements de la fonction publique.

ARTICLE 5: DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 012.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 30 MARS 2007